

Évaluation périodique des interventions du
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
CENTRE-DU-QUÉBEC
dans la mise en marché

20 avril 2004
Dossier 043-20-02

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LES PARTICIPANTS	4
3.	SITUATION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE	
	Présentation du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	4
3.1	La compétitivité de l'industrie du sciage de résineux	5
3.2	La compétitivité de l'industrie des panneaux à lamelles orientées (OSB)	6
3.3	La compétitivité de l'industrie du papier journal	6
3.4	Des statistiques générales sur la production et la consommation de bois pour la région du Centre-du-Québec	7
3.5	Les commentaires et les réactions des intervenants	8
	Présentation de la Fédération des producteurs de bois du Québec	8
3.6	Le contexte général de la mise en marché	8
3.7	Les perspectives d'avenir	9
3.8	Les commentaires et les réactions des intervenants	9
4.	ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ	9
4.1	L'information et la formation des producteurs	10
4.2	Statistiques sur la mise en marché et diversification	11
4.3	Le respect de la possibilité forestière	11
4.4	L'aménagement forestier.....	12
4.5	Les négociations avec les acheteurs.....	12
4.6	Le suivi de l'évaluation périodique de 1999.....	12
4.7	Les représentations.....	13
4.8	Les commentaires et les réactions des intervenants.....	13
5.	IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT	14
5.1	Les commentaires et les réactions des intervenants.....	14
6.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	15
7.	LES RECOMMANDATIONS	16

1. LE MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et tenant compte de la politique qu'elle a établie, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions des administrateurs de plans conjoints dans la mise en marché.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie, et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette disposition législative que la Régie a invité l'ensemble des intervenants à participer à une séance publique tenue à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 20 novembre 2003. Cette séance portait sur l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec en tant qu'administrateur du *Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-Du-Québec*.

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport des administrateurs du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, chargé de l'administration du plan;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan dans la mise en marché du bois;
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'identifier les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active lors de la rencontre, la Régie a, au préalable, transmis aux administrateurs du plan et aux intervenants un ordre du jour détaillé et les questions susceptibles d'être traitées. La Régie a de plus fait publier un avis dans « La Terre de chez nous » du 13 novembre 2003.

Le présent document fait état des présentations et des opinions exprimées lors de la séance, résume les interventions réalisées par le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, depuis l'évaluation périodique précédente réalisée le 5 février 1999, et précise les cibles stratégiques et priorités retenues par le Syndicat pour les prochaines années. En conclusion, la Régie présente son analyse de la situation ainsi que des recommandations formulées au Syndicat visant à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

L'ensemble des documents déposés lors de la séance sont disponibles aux bureaux de la Régie.

2. LES PARTICIPANTS

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Monsieur Jean-Claude Blanchette, président de la séance
Monsieur Jean-Claude Dumas, régisseur
Madame Claire-Hélène Hovington, régisseuse
Madame Évelyne Martel, conseillère économique

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Monsieur Gaston Roy, président
Monsieur Gilles Marchand, vice-président
Monsieur Ghislain Leblond, directeur général

Fédération des producteurs de bois du Québec

Monsieur Jean-Pierre Dansereau, directeur général

Fédération de l'UPA du Centre- du-Québec

Monsieur Jacques Corriveau, vice-président
Monsieur Jean-Pierre Bélisle, directeur régional

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

Monsieur André Lafrenière, président
Monsieur Jean-Luc Fafard, directeur général

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Monsieur François-Noël Perreault, ing. f., Direction du développement
de l'industrie des produits forestiers, Division de l'évaluation de la
demande

Agence forestière des Bois-Francis

Monsieur Guy Larochelle, directeur général

Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

Monsieur Jean-Guy Rioux, président

Société sylvicole Arthabaska-Drummondville

Monsieur Jean Page, directeur général

Association des transporteurs de bois des Bois-Francis

Monsieur Réal Dion, président.

3. LA SITUATION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

Présentation du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

M. François-Noël Perreault, ingénieur forestier au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, présente un portrait sommaire de la compétitivité des industries québécoises de sciage de résineux, des panneaux à lamelles orientées et du papier journal face à ses principaux concurrents nord-américains. Il présente également des statistiques générales sur la production et l'utilisation de bois provenant du territoire du Syndicat.

La compétitivité des usines canadiennes et américaines de transformation du bois est analysée sous l'angle des coûts variables à partir de 1996.

3.1 La compétitivité de l'industrie du sciage de résineux

Les coûts variables des usines québécoises de transformation des résineux ont fluctué depuis 1996. Ces coûts comprennent la fibre (principalement), la main-d'œuvre, l'énergie et les fournitures. De ce montant, on soustrait les revenus de la vente des produits du sciage, soit les copeaux, les sciures et les rabotures.

Dans l'ensemble, les coûts variables des usines québécoises se situent à des niveaux inférieurs aux usines du Sud des États-Unis, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Cependant, en ajoutant les frais de transport pour acheminer les produits aux clients, l'écart s'amenuiserait entre les usines canadiennes et américaines. À titre indicatif, ces frais seraient de l'ordre de 40\$/mpmp.

De 1996 à 1997, l'augmentation des coûts variables des usines québécoises était attribuable à l'augmentation des droits de coupe. Par la suite, des investissements majeurs faits au niveau de la modernisation des usines ont permis d'abaisser les coûts variables, et ce, jusqu'en 2001. En raison de ces investissements, les usines québécoises sont demeurées compétitives.

Au cours de la même période, aux États-Unis, on note une élimination des usines moins rentables dans l'Ouest américain. De 1998 à 2001, la baisse des coûts variables est attribuable à la diminution des droits de coupe et des conditions de récolte excellentes.

En Ontario, la modernisation des usines s'est produite de 1999 à 2001, ce qui a contribué à baisser les coûts variables. Enfin en Colombie-Britannique, les usines ont investi dans les dernières technologies, de 1998 à 2001.

À partir de 2001, au Québec, malgré une baisse du coût du bois on note une diminution des revenus de la vente des sous-produits, ce qui a pour effet de hausser les coûts variables. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont subi également des baisses de revenus de la vente de sous-produits.

D'autre part l'entente sur le bois d'œuvre, de 1996 à 2001, a contribué à restreindre la concurrence pour les usines du Sud des États-Unis. L'imposition de quotas aux exportations vers les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux à cette période a eu pour effet de favoriser l'expansion de l'industrie de la 2^e transformation, basée sur l'utilisation du bois de sciage de moindre qualité ou de dimension réduite.

Depuis 1996, le Québec, tout comme les autres provinces canadiennes concurrentes dans ce secteur, a bénéficié d'une période où le taux de change lui était favorable. À partir de 2002, on constate une inversion de la tendance, c'est à dire une appréciation du dollar canadien comparativement au dollar américain. Cette situation a un impact négatif sur l'industrie.

Perspectives

Le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux est une source d'incertitude. Depuis le 22 mai 2002, les exportateurs canadiens doivent assumer une charge supplémentaire de 27,22 % pour vendre leur bois aux États-Unis. Aussi, du 22 mai 2002 au 16 mai 2003, les exportations canadiennes ont diminué de 8,11 % et les exportations québécoises de 21,78 %.

L'appréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine met de la pression sur l'industrie canadienne et québécoise. On prévoit toutefois que le dollar canadien revienne à des niveaux comparables aux années précédentes à 2002, et ce, après 2004.

Selon certaines prévisions, les prix du bois d'œuvre n'augmenteraient pas beaucoup au cours des prochaines années, ce qui devrait entraîner quelques fermetures d'usines. On s'attend à une consolidation de l'industrie.

L'industrie de la 2^e transformation basée sur l'utilisation du bois de sciage de moindre qualité ou de dimension réduite devrait se poursuivre. En 2001, les achats effectués par cette industrie représentaient 20 % des ventes de bois d'œuvre résineux au Québec. Ce pourcentage pourrait augmenter à 40 % au cours des prochaines années.

3.2 La compétitivité de l'industrie des panneaux à lamelles orientées (OSB) ¹

Depuis 1996, les usines québécoises continuent de maintenir leur avantage en terme de coûts variables. Le taux de change a cependant un impact important et on note que ces coûts se rapprochent des coûts variables des usines du Sud des États-Unis avec l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au Québec, à partir de 1996, les prix élevés des panneaux ont favorisé l'expansion des capacités. Des investissements importants ont permis d'abaisser les coûts variables. Puis, à partir de 2001, on note une diminution du coût du bois. Par la suite, à partir de 2002, l'appréciation graduelle du dollar canadien par rapport à la devise américaine a fait augmenter les coûts.

Le coût du bois des usines du Midwest américain a peu varié depuis 1996. Ceci s'est répercuté sur les coûts variables. Par contre, pour les usines du Sud des États-Unis, on note une baisse progressive du coût du bois livré aux usines de 1998 à 2003. À cette période, on a construit des usines plus grandes.

Les perspectives

La production de panneaux OSB est principalement écoulee sur le marché américain. Ainsi, les conditions prévalant aux États-Unis déterminent en bonne partie les perspectives de ce secteur.

Pour 2004 et 2005, on prévoit une baisse dans les mises en chantier et une reprise par la suite. Les prévisions à long terme pour les panneaux OSB sont bonnes. Cependant, on prévoit que la disponibilité de la matière ligneuse pourrait limiter la croissance de la capacité des usines nord-américaines.

Le secteur des panneaux OSB continuera de prendre de l'expansion au niveau des panneaux structuraux aux dépens des panneaux de contreplaqué. Cette part de marché atteignait 56 % en 2002. Elle pourrait atteindre 60 % en 2004 et 65 % en 2007.

3.3 La compétitivité de l'industrie du papier journal

Dans l'Est du Canada, après 1995, le prix du bois a baissé parce qu'il y avait plus de copeaux sur le marché. Cette situation a contribué au fait que les coûts variables des usines de l'Est du Canada se sont situés à des niveaux inférieurs à ceux des usines du Sud des États-Unis et de la Colombie-Britannique, du milieu de l'année 1997 à 2002. Par la suite, cet avantage a été annulé par l'impact du taux de change. Depuis, les coûts variables des usines du Sud des États-Unis se situent à des niveaux plus bas. En 2000, on note un prix élevé du papier recyclé qui a un effet haussier sur les coûts variables. On prévoit également un prix élevé pour l'année 2004.

Les perspectives

L'industrie des pâtes et papiers au Québec est fortement concentrée dans la production du papier journal. Le principal marché demeure les États-Unis.

¹ OSB : *Oriented Strand Board*

On note une faible croissance de la demande pour les produits papetiers en Amérique du Nord. De plus, de nouveaux producteurs apparaissent avec de bas coûts de production (Asie du Sud-Est, Amérique latine). Ceci contribue à la réduction des prix des produits.

Les marchés pour le papier journal se régionalisent à l'échelle mondiale. La demande croît dans les pays en émergence (Asie de l'Est et Europe).

Au cours des cinq dernières années, le secteur a connu une concentration très importante des entreprises à l'échelle mondiale et la fermeture d'unités de production représentent une diminution de 4 millions de tonnes en Amérique du Nord. Pour les années à venir, on prévoit une consolidation des activités des entreprises et une réduction de la dépendance des entreprises québécoises au papier journal. Les usines se repositionneront avec une réorientation des activités vers la fabrication de produits à valeur ajoutée permettant ainsi de desservir des marchés dits de niche qui offrent de meilleures perspectives de croissance et de rentabilité pour les entreprises.

On prévoit que la capacité de production nord-américaine dans le secteur du papier journal devrait au mieux rester fixe et, plus probablement, diminuer en raison de la conversion des usines vers des produits à valeur ajoutée pour desservir des marchés dits de niche.

Les coûts devraient augmenter en raison de la hausse du prix des papiers recyclés. Les producteurs canadiens devraient cependant être moins affectés puisqu'ils utilisent plus de fibres vierges que leurs concurrents. L'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine laisse toutefois entrevoir des perspectives moins favorables pour les usines canadiennes.

Conclusion

En conclusion, M. Perreault est d'avis que, dans l'ensemble, l'industrie des produits forestiers au Québec demeure compétitive.

Dans le sciage de bois résineux, si les taux en droit compensateur et en droit antidumping demeurent, la situation sera difficile dans les prochaines années particulièrement si la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain continue de se maintenir au niveau actuel.

Par ailleurs, si les usines québécoises veulent demeurer compétitives, elles devront continuer d'améliorer leur rendement et développer des produits à valeur ajoutée et de seconde transformation.

3.4 Des statistiques générales sur la production et la consommation de bois pour la région du Centre-du-Québec

Les statistiques générales sur la production et la consommation de bois proviennent des registres forestiers que les entreprises doivent compléter à chaque année. Les plus récentes données disponibles sont de l'an 2001.

En ventilant les statistiques de production et de consommation de bois sur le territoire de la région du Centre-du-Québec par essence, on constate que les 14 025 m³s de bois résineux produits par la région couvrent 77 % de la consommation par les usines du même territoire. Pour le peuplier, les livraisons couvrent 78,6 % de la consommation totale pour cette essence alors que pour les feuillus durs, les livraisons couvrent 33 % des livraisons totales des syndicats pour la région et 7,6 % de la consommation totale de cette essence dans le territoire du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

D'autre part en 2001, 90% des bois résineux provenant du territoire du Syndicat était acheminé dans d'autres territoires et principalement vers les usines de la Mauricie et de la Beauce. Quant aux bois de peupliers, 92% du bois récolté était livré dans d'autres territoires et principalement vers les usines de la Mauricie et de l'Estrie.

Enfin 70% des bois de feuillus durs étaient dirigés vers d'autres territoires et principalement vers les usines de l'Estrie.

La consommation de bois ronds (toutes essences) en provenance du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du Québec, pour le secteur des pâtes et papiers, est passée de 68 % à 44 % de 1993 à 2001, tandis que celle de l'industrie du sciage a augmenté de 32 % à 56 %. Comparativement, pour tous les Syndicats, la consommation de bois ronds (toutes essences) est passée de 52 % à 28 %, dans le secteur des pâtes et papiers, de 1993 à 2001, et de 48 % à 72%, dans le secteur du sciage.

3.5 Les commentaires et les réactions des intervenants

À la demande des intervenants, M. François-Noël Perreault s'engage à fournir prochainement les données pour l'année 2002.

Le directeur général de la Fédération des producteurs de bois du Québec croit qu'il faut être prudent dans l'interprétation de l'évolution des coûts variables car ces coûts incluent l'effet du taux de change. Il trouverait intéressant que l'on examine plutôt l'évolution du niveau des revenus des usines. Selon lui, l'approvisionnement en fibres est un élément important des coûts et les coûts d'approvisionnement au Québec ne changent pas beaucoup. Il croit également que l'importance des coûts variables par rapport aux coûts fixes constitue une information pertinente à obtenir.

Quant aux statistiques de production et de consommation du bois sur le territoire du Centre-du-Québec, il souhaiterait connaître le nombre d'usines visés par ces statistiques.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

M. Jean-Pierre Dansereau, directeur général, présente la position de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) sur le contexte général de la mise en marché du bois des forêts privées et les perspectives d'avenir.

3.6 Le contexte général de la mise en marché

Selon les prévisions actuelles de la mise en marché du bois en provenance de la forêt privée, il faut s'attendre, selon la Fédération, à une légère baisse pour l'année 2003.

Dans le secteur du bois résineux, l'application de droits compensateurs par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux canadien a eu pour effet de ralentir les activités de ce secteur.

Quant aux fibres feuillues de trituration, il y a des surplus. Pour développer l'industrie du sciage de feuillus durs, d'importants droits d'approvisionnement sur les terres publiques ont été consentis. La récente révision de l'ensemble des CAAF effectuée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs devrait permettre une amélioration graduelle des conditions de mise en marché de ces bois en provenance de la forêt privée. De plus, on observe une utilisation grandissante de bois de feuillus durs en provenance de la forêt privée à des fins énergétiques (bois de chauffage) et au développement de la production acéricole au niveau des érablières. Cette situation devrait contribuer à réduire les volumes non utilisés en forêt privée sur certains territoires.

L'industrie forestière est approvisionnée à 70 % par la forêt publique. Les marchés du bois rond de la forêt privée sont influencés par cet accès. Cette influence varie selon les territoires de plan conjoint et les catégories d'essence. Sur les terres publiques, certains groupes d'essences sont peu disponibles tel le bois résineux dans la plupart des régions et le tremble dans certains territoires.

Depuis plusieurs années, on observe un accroissement des volumes de bois de la forêt privée dirigé vers le sciage au détriment du secteur des pâtes et papiers. Près de 60 % du bois en provenance de la forêt privée est utilisé par les usines de sciage. Le secteur des pâtes et papiers consomme près de 25 % des volumes de bois produits. L'industrie des panneaux et autres utilisations utilise environ 15% de la production.

3.7 Les perspectives d'avenir

Les perspectives de mise en marché pour l'année 2004 s'annoncent légèrement meilleures que celles de l'année 2003 à cause de l'amélioration de l'économie américaine. Dans le secteur des pâtes et papiers, on note une légère amélioration du prix de vente de différentes catégories de papier. Dans le secteur du bois d'œuvre, la faiblesse des taux d'intérêt devrait favoriser un niveau élevé de mises en chantier. De plus, la situation pourrait s'améliorer s'il y avait un dénouement dans le dossier sur le bois d'œuvre avec les États-Unis. Dans le secteur des panneaux à copeaux orientés, la hausse marquée des prix de ce type de panneaux devrait se maintenir en 2004. L'évolution de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine demeure un facteur important pouvant affecter les activités de l'industrie forestière.

On prévoit une demande grandissante en bois de la part de l'industrie forestière et une diminution des volumes disponibles en forêt publique, découlant, entre autres, de mesures de protection et de conservation du territoire, ce qui accentue la pression de la récolte sur la forêt privée. Cette situation constitue à la fois une occasion intéressante de développement des marchés et une menace à la surexploitation de certains territoires. Selon la Fédération, cette pression à la hausse sur la ressource nécessitera une attention particulière des gestionnaires de plans conjoints. Avec l'appui de certains partenaires, les administrateurs de plans conjoints seront appelés à développer des approches susceptibles d'empêcher la dilapidation des boisés et d'éviter toute surproduction. Ces mesures doivent s'inscrire dans une démarche plus globale permettant de rencontrer les exigences éventuelles du marché du bois reliées à la certification forestière.

3.8 Les commentaires et les réactions des intervenants

M. Perreault, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, souligne l'importance des informations obtenues par les gestionnaires de plans conjoints concernant les volumes de bois provenant des terres privées et les quantités récoltées.

À la demande du directeur régional de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, à propos de l'exploitation des érablières de la région, M. Gaston Roy, président du Syndicat, mentionne que selon lui environ 80 à 85 % des érablières de la région ont été entaillées au cours de la dernière année.

4. ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ

M. Ghislain Leblond, directeur du Syndicat, dépose et présente un mémoire décrivant le portrait forestier régional, les interventions du Syndicat en regard de l'administration du plan conjoint concernant la mise en marché des produits visés par celui-ci et les objectifs que s'est fixés le Syndicat pour les prochaines années.

Le plan conjoint du Syndicat couvre 71 municipalités situées à l'intérieur de sept MRC. Le territoire est traversé par deux grands axes routiers, l'autoroute 20 et l'autoroute 55. Ces deux axes routiers permettent de faciliter le transport du bois.

La superficie forestière totale est de 562 000 hectares dont 42 % est productive, soit 236 000 hectares. Les possibilités forestières annuelles sont de 133 239m³s pour les essences résineuses et de 145 700 m³s pour les essences feuillues pour un total de 278 939 m³s.

Une mise à jour des volumes de bois sur pied et de la possibilité forestière a été effectuée grâce à la réalisation récente des plans de protection et de mise en valeur. Toutefois les calculs ont été faits sur la base des territoires des agences forestières de mise en valeur et il manque des données sur les volumes pour certaines municipalités.

On dénombre 3 047 propriétaires actifs dont 1 756 sont membres du Syndicat.

Le Syndicat rappelle qu'il est une association à but non lucratif. Son objectif premier est la protection des forêts, la promotion, le maintien et la sauvegarde des intérêts des producteurs forestiers.

En vertu du plan conjoint qu'il administre, le Syndicat applique les règlements suivants :

Règlement sur le Fonds de roulement;
Règlement sur le fonctionnement du Syndicat;
Règlement sur le Fonds de recherche et de protection;
Règlement sur la conservation et l'accès aux documents;
Règlement sur la mise en vente en commun du bois;
Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint;
Règlement sur les contingents des producteurs;
Règlement sur les contributions des producteurs pour l'administration;
Règlement sur les contributions des producteurs sur le Fonds d'aménagement.

4.1 L'information et la formation des producteurs

Le Syndicat privilégie l'information et la formation aux producteurs. Ainsi, il a initié plusieurs activités en ce sens au cours des cinq dernières années.

En 1999, le Syndicat a débuté la distribution du journal *L'Écho forestier* à raison de huit parutions par année.

Plusieurs feuillets d'information et guides liés à l'exploitation des boisés ont été édités ou mis à jour. Ces documents constituent des outils privilégiés par le Syndicat afin d'aider les producteurs forestiers à se familiariser à de nouvelles méthodes de travail en forêt. De plus, ces documents informent les producteurs des changements au niveau de la sécurité, de la sylviculture, des marchés de matière ligneuse et autres sujets d'actualité.

Ainsi, en 2003, le Syndicat a distribué à tous les propriétaires forestiers enregistrés quatre nouveaux feuillets d'information sur l'aménagement forestier. Par ailleurs, la Fédération des producteurs de bois du Québec a réalisé un nouveau *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*. Le Syndicat l'a distribué à tous les propriétaires forestiers enregistrés à son fichier.

Six nouveaux feuillets d'information sur les travaux sylvicoles ont été réalisés et distribués, pour un total de dix feuillets, soit la coupe de jardinage, la coupe progressive d'ensemencement, la faune, la voirie forestière, la préparation de terrain, le drainage, le reboisement, l'entretien de plantation, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale.

De plus, le Syndicat a initié différents cours de formation et d'information tels que l'affûtage et l'entretien d'une débroussailleuse, l'affûtage d'une scie mécanique, l'entretien d'une scie mécanique, l'abattage directionnel avec une scie mécanique, l'initiation à l'aménagement d'un boisé et de ses différentes utilisations, l'identification des essences d'arbres, la taille des feuillus, l'aménagement faunique, la fiscalité forestière et le façonnage du bois feuillu.

La vidéothèque forestière est accessible à tous les producteurs forestiers. En outre, le Syndicat a également initié la visite de plusieurs usines de transformation.

En 2001, le Syndicat a développé un site Internet afin de permettre l'affichage des prix des différents marchés de bois s'offrant aux propriétaires forestiers. À cela s'ajoute l'envoi par le Syndicat d'une liste des prix et des spécifications pour les marchés de bois de sciage et de déroulage aux propriétaires forestiers.

Le Syndicat prévoit la distribution d'un nouveau guide sur la mise en marché en 2004.

Le Fonds forestier permet de réaliser toutes ces activités. Le Syndicat déplore le fait que certaines usines soient réticentes à financer ce Fonds.

4.2 Statistiques sur la mise en marché et diversification

Historiquement, les producteurs de bois du Centre-du-Québec ont orienté leur production vers les marchés de pâtes et papiers à cause de la proximité des usines. Toutefois, depuis quelques années, la hausse des prix du bois destiné aux usines de sciage et de déroulage ainsi que la mécanisation des opérations forestières, par les propriétaires, ont contribué à un virage de la production de bois à pâte vers le bois de sciage.

Ainsi, en 2002, les producteurs mettaient en marché 170 014 m³a de bois de sciage et de déroulage (toutes essences comprises) comparativement à 60 139 m³a en 1997. Au total des marchés (résineux et feuillus), le Syndicat évalue à 361 072 m³a la quantité de bois mis en marché par le Syndicat en 2002, comparativement à 233 517 m³a en 1997.

Avec les années, un plus grand nombre de producteurs produisent du bois pour les marchés de pâtes et de papiers ainsi que ceux des panneaux. En 2002, on dénombrait 774 producteurs comparativement à 669 producteurs en 1996. Selon le Syndicat, avec l'amélioration des moyens de communication, les producteurs sont mieux informés et ils sont en bonne position pour vendre leur bois à de meilleures conditions.

En 1994, le Syndicat avait entrepris des actions afin de développer un système de mise en marché volontaire du bois de sciage par les producteurs. En 1999, les discussions et consultations se sont poursuivies puisque ce système était considéré comme non équitable quant à l'aspect du paiement sur une base volontaire alors que tous les producteurs pouvaient utiliser ce service. En 2001, le Syndicat signe des conventions de mise en marché avec les acheteurs.

Le mode de mise en marché du bois de sciage et déroulage laisse aux producteurs une grande liberté d'action quant au paiement reçu. En 2001, 49 % des producteurs choisissent d'être payés par le Syndicat. En 2002, première année complète d'application, 28 % font ce choix.

Selon le Syndicat, au cours des dernières années, il a fourni des efforts afin de développer de nouveaux marchés. La sous-exploitation des essences feuillues et des essences résineuses secondaires a incité le Syndicat à développer ces marchés. Les producteurs ont maintenant le choix d'effectuer leurs coupes de bois selon les meilleurs marchés.

En 2000, le Syndicat débute son implication dans la mise en marché de l'if du Canada.

4.3 Le respect de la possibilité forestière

Selon les chiffres présentés par le Syndicat, de 1993 à 2002, les volumes de bois mis en marché dans la région respecteraient généralement les possibilités forestières pour les différentes essences, sauf au cours de l'année 2002 où l'on observe un dépassement pour le sapin, l'épinette et le pin gris.

Tel que mentionné précédemment, la possibilité forestière a été calculée par territoire d'agence forestière. En conséquence, les volumes de possibilité forestière ne sont pas pris en compte à cause de la non-concordance des territoires couverts.

4.4 L'aménagement forestier

À la suite du Sommet sur la forêt privée au printemps 1995, le Programme de mise en valeur des forêts privés a été modifié. Des agences régionales de mise en valeur ont été créées. Subséquemment, le Syndicat a décidé de demeurer conseiller forestier du Programme.

Selon le Syndicat, les propriétaires étaient très satisfaits des services et, pour le Syndicat, le contact direct avec les propriétaires est très important.

En 2001, le Syndicat a obtenu une entente avec l'Agence forestière des Bois-Francs pour que le transfert de connaissances aux propriétaires forestiers soit effectué par le biais du Syndicat.

4.5 Les négociations avec les acheteurs

Le Syndicat a négocié au cours des cinq dernières années des ententes avec les compagnies forestières.

En 2000, il négocie avec les compagnies forestières une compensation financière reliée à l'augmentation du prix du carburant. Cette même année, il négocie et conclut une entente de dix ans avec la compagnie Domtar pour la livraison de feuillus durs et de peupliers, débutant le 1^{er} janvier 2001.

En 2001, le Syndicat négocie une entente de cinq ans avec les compagnies Kruger inc. et Kruger Wayagamack inc. pour la livraison de sapin et d'épinette en 47 pouces.

En 2003, le Syndicat négocie une modification au contrat à long terme avec la Compagnie Domtar pour l'usine de Windsor par une augmentation considérable des conditions de mise en marché pour le peuplier et les feuillus durs.

Des ententes avec d'autres intervenants dans la mise en marché sont également conclues. En 2001, le Syndicat conclut une entente de quatre ans avec l'Association des transporteurs de bois des Bois-Francs. En 2003, une entente pour le transport du bois avec les producteurs-transporteurs est conclue.

4.6 Le suivi de l'évaluation périodique de 1999

Le conseil d'administration du Syndicat a analysé attentivement le rapport de la Régie suite à l'évaluation périodique de février 1999. Certains comités du Syndicat ont analysé plus particulièrement les recommandations présentées par la Régie.

La Régie avait recommandé au Syndicat d'accentuer ses efforts pour que ses membres bénéficient du transfert d'un marché de bois à pâte vers le marché du sciage. Le Syndicat s'est donc impliqué plus activement dans la mise en marché du bois de sciage et du déroulage et il a signé des ententes avec les industriels. Le Syndicat publie des informations sur les différents marchés dans son journal et sur son site Internet.

La Régie avait recommandé que les administrateurs de plans conjoints des producteurs qui approvisionnent les mêmes usines étudient une formule permettant aux syndicats de prioriser les intérêts généraux des producteurs et l'approvisionnement concerté des usines à moyen et à long terme.

Cette problématique fut présentée aux producteurs en assemblée générale en 1999 et en 2000. Des analyses et discussions ont porté sur la fusion avec des syndicats voisins (Montréal, Mauricie et Estrie) ainsi que sur le projet de plan conjoint provincial. Le Syndicat mentionne que les producteurs de la région souhaitent

conserver leur structure régionale. Lorsque la situation le permet, le Syndicat négocie collectivement avec les syndicats voisins les conditions de mise en marché des producteurs. Le Syndicat est également très ouvert aux échanges d'information avec les autres syndicats en vue d'améliorer les conditions de mise en marché.

La Régie a encouragé le Syndicat à continuer ses initiatives afin d'augmenter sa représentativité des producteurs visés par le plan conjoint. Un document a été envoyé à tous les producteurs afin de leur demander s'ils désiraient continuer d'être inscrits au fichier du Syndicat et s'ils choisissaient de devenir membres de celui-ci. Cette démarche auprès des producteurs a porté fruit. Le taux de producteurs membres du Syndicat a augmenté de plus de 95 % par rapport à 1999 alors que l'on dénombrait 900 membres.

Enfin la Régie avait recommandé au Syndicat de préciser les critères selon lesquels il pourrait évaluer la pertinence et les résultats de ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Selon le Syndicat, la pertinence des interventions et des actions du Syndicat est reliée directement à la satisfaction des producteurs forestiers envers le Syndicat. Un comité provincial travaille à la détermination de ces critères.

4.7 Les représentations

Le Syndicat s'implique au niveau de plusieurs comités régionaux afin d'assurer la représentation des propriétaires forestiers et voir au respect de leurs droits et de leur volonté. Ainsi, le Syndicat est affilié à la Fédération des producteurs de bois du Québec et à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec. Il siège au conseil d'administration de l'Agence forestière régionale et à son comité d'experts. Le Syndicat s'implique également dans la mise en œuvre de certains règlements municipaux sur l'abattage d'arbres en forêt.

4.8 Les commentaires et les réactions des intervenants

À la demande de précisions concernant les propriétaires actifs, le Syndicat explique qu'il a vraiment sollicité par lettre les 11 000 producteurs visés par le plan conjoint. Ceux-ci étaient invités à devenir membre du Syndicat et ils devaient montrer leur intérêt à recevoir les informations du Syndicat. On dénombre 3 047 producteurs considérés comme des propriétaires actifs. Le journal régional, par exemple, est envoyé à ces producteurs intéressés.

À la demande de la Régie, le Syndicat explique que la péréquation entre le tremble livré chez Tembec et les peupliers livrés chez Domtar a été abolie car les spécifications pour ces essences n'étaient pas les mêmes.

La Régie souhaite avoir plus de précisions concernant le comité provincial qui travaillerait à la détermination de critères permettant d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé. M. Dansereau confirme qu'une résolution a été prise à cet effet au Conseil d'administration de la Fédération des producteurs de bois du Québec. Il est cependant trop tôt pour en parler plus longuement puisque les exercices à ce propos débutent.

La Régie demande des explications au Syndicat à propos de l'abolition du Comité de surveillance en 2002. Deux personnes avaient été nommées, en plus des administrateurs, afin de s'assurer que les résolutions de l'assemblée générale étaient appliquées. Les producteurs réunis en assemblée générale ont décidé, après avoir obtenu les informations pertinentes à ce sujet, d'abolir ce comité.

Enfin, la Régie demande plus d'explications sur les efforts fournis par le Syndicat afin de réaliser des négociations collectives avec les syndicats voisins et conclure des ententes avec les compagnies. Le Syndicat affirme qu'il fournit des efforts et négocie conjointement lorsque cela est possible. Par exemple, avec la compagnie Kruger, ils ont pu négocier les mêmes conventions alors qu'avec la compagnie Domtar, les syndicats ont signé séparément, les échéances étant différentes et les intérêts divergents.

5. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT

Le Syndicat s'est fixé cinq objectifs principaux pour les prochaines années :

- le développement de marchés pour les essences secondaires;
- le développement de la mise en marché du bois de sciage et de déroulage;
- l'augmentation des revenus des producteurs;
- le respect de la possibilité forestière et l'aménagement forestier durable;
- l'augmentation de la formation et de l'information des producteurs forestiers.

Quant au développement des marchés au niveau des essences secondaires, le Syndicat projette de contacter de nouveaux acheteurs et négocier des ententes dans les secteurs du bois à pâte et du bois de sciage en plus de consolider les ententes actuelles.

Afin de développer la mise en marché du bois de sciage et de déroulage, le Syndicat prévoit rencontrer de nouvelles usines afin de diversifier et améliorer les débouchés pour les producteurs; il prévoit les informer des opportunités qui en découleront.

Selon le Syndicat, différentes actions pourraient permettre aux producteurs d'augmenter leurs revenus. Ils doivent être informés des nombreuses ressources contenues dans leurs boisés (bois, faune, flore et autres...). Le Syndicat prévoit les sensibiliser au façonnage du bois et les aider à rechercher de nouveaux marchés plus lucratifs afin de rentabiliser leurs opérations forestières.

Quant au respect de la possibilité forestière et de l'aménagement forestier durable, le Syndicat prévoit faire un suivi du dossier sur une base annuelle et quinquennale afin de déterminer les volumes totaux mis en marché par les producteurs. La recherche de nouveaux marchés pour des essences peu exploitées permettrait de diminuer la pression sur les essences surexploitées. Enfin, le Syndicat suivra les développements provinciaux au niveau de la certification forestière.

Il projette également de poursuivre son travail de formation et d'information auprès des producteurs forestiers. Il participera, entre autres, à la rédaction de textes du journal agricole et forestier régional. Il effectuera des démonstrations en forêt pour les producteurs et organisera des visites de travaux forestiers. Il collaborera de plus avec l'Agence forestière des Bois-Francs en visant le transfert des connaissances aux producteurs.

5.1 Les commentaires et les réactions des intervenants

Le directeur régional de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec demande plus d'informations au Syndicat quant à ses intentions à propos de l'aménagement forestier. Le Syndicat prévoit poursuivre ses actions de la même façon en s'impliquant au niveau de l'Agence forestière. Les discussions au sujet de la supervision de l'aménagement se font à ce niveau.

La Régie souhaite avoir plus de précisions concernant le développement de la mise en marché du bois de sciage et de déroulage et les liens entretenus entre le Syndicat et les usines. Le Syndicat précise que des visites d'usines sont effectuées et que certaines d'entre elles offrent de la formation concernant le façonnage afin d'obtenir le bois requis.

Enfin, des explications sont demandées concernant les diverses ressources contenues dans les boisés. Le Syndicat mentionne que différentes avenues sont envisagées concernant l'exploitation du potentiel des forêts; il souligne, entre autres, l'aspect récréatif (ex. la chasse de dindes), l'exploitation d'espèces tels le ginseng, l'argousier ou l'if du Canada.

6. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

La Régie remarque que le Syndicat a un souci constant de rechercher pour ses producteurs les débouchés et les utilisations les plus avantageux pour leurs boisés. Elle croit que le Syndicat doit s'interroger sur les différentes avenues qui s'offrent aux producteurs à court, moyen et long terme. Par exemple, la connaissance des coûts et des bénéfices reliés à l'exploitation de certains marchés pourrait inciter des producteurs à diversifier davantage l'exploitation de leurs boisés en respectant la possibilité forestière régionale. La Régie encourage le Syndicat à explorer cette avenue.

Le Syndicat s'est impliqué au cours des dernières années plus activement dans la mise en marché du bois de sciage et de déroulage et il a signé des ententes avec les industriels. Il prévoit poursuivre ce travail par des rencontres avec de nouveaux utilisateurs en vue de la diversification et l'amélioration des divers marchés disponibles. Le Syndicat n'a cependant pas élaboré sur les objectifs précis, les différentes avenues, les moyens privilégiés et les échéances en lien avec cette priorité.

Par ailleurs, la Régie prend bonne note des démarches effectuées par le Syndicat afin de développer un système de mise en marché volontaire du bois de sciage pour les producteurs. Le Syndicat a entrepris ces actions par étapes, laissant aux producteurs une grande liberté. Cette situation doit être suivie et analysée régulièrement pour offrir aux producteurs les meilleures dispositions de ce secteur en croissance.

Le Syndicat a accompli un travail important afin de mettre à jour sa liste de producteurs actifs. La Régie suggère toutefois au syndicat de demeurer vigilant pour maintenir des liens avec l'ensemble des producteurs visés par le plan afin de les représenter adéquatement.

La Régie note que le Syndicat multiplie ses efforts afin d'informer ses producteurs par un site Internet, des publications et guides adaptés aux exigences des différents marchés. Le Syndicat s'occupe activement de la formation des producteurs et du transfert des connaissances. La Régie ne peut qu'encourager le Syndicat à poursuivre ces actions d'information et de formation auprès des producteurs.

La Régie remarque que le Syndicat est très préoccupé par le respect de la possibilité forestière et l'aménagement forestier durable. Il évalue que les volumes calculés par les agences forestières seraient sous-évalués. Le Syndicat projette d'ailleurs de suivre ce dossier sur une base annuelle et quinquennale afin de déterminer les volumes totaux mis en marché par les producteurs. Cette mesure apparaît nécessaire pour exploiter au maximum le potentiel forestier, respecter la possibilité forestière et répondre aux besoins du marché.

La Régie constate que le Syndicat a analysé différentes possibilités de concertation et d'échanges d'information avec les syndicats voisins afin d'améliorer les conditions de mise en marché des producteurs. Il a intérêt à continuer la coopération synergique avec d'autres syndicats, que ce soit pour la négociation des conventions collectives ou pour toute autre action visant à améliorer la production et la mise en marché des bois des forêts privés.

La Régie constate que le Syndicat a ciblé des objectifs réalistes et pertinents aux intérêts des producteurs; les enjeux mis de l'avant par le Syndicat sont nombreux et importants. Aussi, la Régie suggère-t-elle au Syndicat de se donner des priorités d'action et de développer des indicateurs permettant de mesurer et de vérifier périodiquement, de façon qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats anticipés. Ainsi pourra-t-il apporter les ajustements, au besoin.

7. LES RECOMMANDATIONS

Sur la base des observations et des problématiques de mise en marché soulevées par le Syndicat et les intervenants de l'industrie, la Régie recommande au Syndicat :

- de poursuivre son travail de recherche active des débouchés et des utilisations les plus avantageux pour les producteurs, et ce, dans le respect de la possibilité forestière régionale;
- de s'assurer de l'exactitude du calcul de la possibilité forestière pour le territoire couvert par le plan conjoint et de poursuivre les actions entreprises pour favoriser la mise en valeur et l'utilisation optimale de la ressource tout en respectant la possibilité forestière régionale;
- d'initier une réflexion globale sur les différentes avenues qui s'offrent aux propriétaires de boisés pour une mise en valeur des diverses ressources de leurs propriétés et des implications de leur exploitation;
- d'étudier, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, la faisabilité d'établir une veille stratégique quant aux opportunités régionales et provinciales à développer pour une mise en valeur intégrée des ressources des boisés privés;
- de maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec les autres syndicats de producteurs de bois pour accélérer le développement de la mise en valeur intégrée du potentiel des boisés privés;
- d'adopter une planification stratégique qui précisera davantage les objectifs, les priorités, les échéanciers et les stratégies susceptibles de rendre plus efficaces les interventions du Syndicat dans la mise en valeur des boisés;
- de développer des indicateurs permettant de vérifier l'opportunité des interventions et la mesure périodique des résultats atteints.

Jean-Claude Blanchette

Jean-Claude Dumas

Claire-Hélène Hovington